

4to. Coloquio Internacional sobre Inclusión Educativa

Titre : Des représentations des étudiants en situation de handicap fortement contraintes par le modèle de l'école républicaine chez les enseignants et les responsables de l'université de Reims

Daniel Niclot

Université de Reims Champagne-Ardenne (France)
Equipe de recherche CEREP

Introduction

Une recherche commune menée dans des universités de Colombie, d'Espagne et de France atteste que si des dispositifs spécifiques en faveur des étudiants en situation de handicap sont développés dans les toutes les universités étudiées, les représentations des enseignants et des responsables administratifs sur les étudiants concernés sont différentes dans ces trois pays. Notre propos est de tenter d'expliquer, à partir du cas de l'Université de Reims Champagne Ardenne, que la nature des mesures destinées à assurer la réussite des étudiants qui ont des besoins spécifiques sont étroitement liées aux conceptions qu'ont les responsables et les enseignants de la fonction idéologique et sociale de l'université.

La prégnance du modèle de l'école de la République

Dans une première partie, nous explicitons le modèle de l'école républicaine français qui est au cœur des conceptions majoritaires qu'ont les universitaires français.

Alors que jusqu'aux années 1970 les études universitaires étaient réservées à une élite sociale, en France comme partout dans le monde on assiste dans les années 1980 à un phénomène de démocratisation et de forte augmentation des effectifs étudiants. Parallèlement, et il s'agit là d'un phénomène propre à la France, les enfants issus des classes sociales aisées abandonnent l'université au profit des grandes écoles sélectives de commerce, d'ingénieur ou d'administration qui assurent à leurs étudiants les débouchés professionnels les plus prestigieux. L'université, quant à elle, est ouverte à tous les étudiants qui détiennent un diplôme permettant d'y accéder, elle ne pratique pas la sélection et les frais d'inscription et de scolarité sont très faibles.

Le passage d'une université destinée à une élite sociale à une université de masse a eu des conséquences sur les fonctions de l'université. Celle-ci se préoccupe de plus en plus de la réussite des étudiants, notamment durant leurs premières années d'étude et de leur intégration professionnelle. Les enseignants du supérieur sont sensibles à leur rôle social et s'inscrivent dans la tradition de l'école de la République.

Les valeurs qui organisent le système éducatif français depuis la fin du XIXe siècle sont directement issues des idéaux de la Révolution française et ont été notamment exposées

par Condorcet dans *Cinq mémoires sur l'instruction publique (1792)*. Cent ans plus tard, les lois de 1875-1876 qui instituent l'école primaire gratuite, laïque et obligatoire les appliquent à l'enseignement primaire, puis dans l'enseignement secondaire au cours du XXe siècle. Aujourd'hui, elles sont reprises dans l'université française. Pour les enseignants du supérieur ces valeurs, notamment la croyance en l'importance du savoir qui libère l'individu, la volonté de donner à tous les mêmes chances quelle que soit leur appartenance sociale, sont partagées par une majorité d'enseignants. Parallèlement, les enseignants du supérieur sont soucieux de dégager une élite du mérite et de la promotion de leurs « meilleurs » étudiants.

Le recueil de données

C'est au prisme de ces conceptions dominantes chez beaucoup d'enseignants du supérieur mais aussi des personnels non enseignant que peuvent être interprétées les conceptions des personnels de l'université sur les étudiants en situation de handicap, comme semblent le montrer les entretiens que nous avons réalisés.

Six entretiens ont été menés avec des personnels de l'université volontaires, investis dans l'aide aux étudiants en situation de handicap.

A L'université de Reims Champagne Ardenne, le conseil et la gestion des aides matérielles et humaines aux étudiants en situation de handicap est assurée par une structure appelée *mission handicap* (Grosstephan, et Philippot, 2015). Celle-ci comprend une responsable administrative et un chargé de mission handicap qui est un enseignant. Ces deux personnes ont d'abord été interrogées. Ensuite, des entretiens ont été menés avec une responsable administrative de la scolarité d'une faculté et avec trois enseignants exerçant respectivement en faculté des sciences, de droit et d'économie qui assurent des fonctions de coordination des étudiants en situation de handicap au sein de leur faculté.

Les entretiens semi directifs ont duré de 45 à 65 minutes portent sur les représentations des étudiants en situation de handicap, sur la politique menée dans ce domaine à l'URCA et enfin sur les actions qu'ils mènent pour accueillir et aider ces étudiants. Les entretiens ont été transcrits et une analyse de thématique de contenu a été menée. Elle vise à relever les principales idées exprimées lors des entretiens.

Les conceptions des enseignants et des responsables de l'URCA

C'est à partir de ces entretiens que nous avons pu établir les principales caractéristiques des conceptions des enseignants et des personnels administratifs de l'université de Reims impliqués dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Dans ce résumé les extraits d'entretiens ne sont pas reproduits.

1. Donner aux étudiants en situation de handicap les mêmes chances passe par la compensation matérielle du handicap.

La notion de compensation du handicap apparaît importante pour les personnes interrogées. Il s'agit même d'une obligation impérieuse à laquelle l'université doit se conformer selon certaines citations. Celle-ci passe d'abord par des aides humaines et matérielles et notamment par l'accessibilité à tous les locaux de l'université. Des exemples d'adaptation de documents aux besoins des étudiants y compris l'achat de logiciels spécialisés pour pallier les difficultés visuelles ou auditives des étudiants sont également cités.

2. Selon les entretiens, il apparaît que les enseignants ne modifient pas leur pédagogie lorsque des étudiants en situation de handicap suivent leurs cours.

Globalement, les personnes interrogées considèrent que les aides matérielles et techniques dont bénéficient les étudiants en situation de handicap sont de nature à leur permettre de suivre les cours dans de bonnes conditions. Les personnes interrogées pensent qu'elles sont suffisantes et elles considèrent les étudiants en situation de handicap comme des étudiants comme les autres. Toutefois, ils pensent que l'aménagement de la durée des épreuves d'examens est une mesure satisfaisante. Les sujets d'examen sont semblables pour tous les étudiants, mais ceux dont le handicap est reconnu bénéficient d'un temps plus long qui correspond à un tiers de la durée de l'épreuve.

Cependant, certains enseignants interrogés déclarent accompagner et conseiller les étudiants à besoins particuliers inscrits à leurs cours de manière libre et informelle. Un enseignant explique qu'il rencontre périodiquement une étudiante en situation de handicap pour l'aider et qu'il a eu une discussion avec ses parents. Les initiatives peuvent venir aussi des étudiants eux-mêmes. Ainsi un enseignant cite le cas d'étudiants, qui sans incitation des professeurs, ont intégré un étudiant en situation de handicap dans leur groupe de travail.

3. Lorsqu'ils sont interrogés sur l'éventualité d'adapter les contenus de leurs cours ou des épreuves d'examens pour pallier les difficultés des étudiants victimes d'un handicap, les enseignants s'y opposent catégoriquement. Deux arguments sont avancés. D'abord la crainte de faire « baisser le niveau » de la formation ce qui défavoriserait les autres étudiants et remettrait en cause la reconnaissance du diplôme. Ensuite le refus de prendre des mesures spécifiques pour une catégorie d'étudiants au nom du principe d'égalité. Ce serait selon un enseignant « la porte ouverte à tous les excès ».

4. Pourtant, plusieurs enseignants qui ont accueillis des étudiants souffrant d'un lourd handicap constatent que ces étudiants se sont rapidement retrouvés en situation d'échec et ont abandonné l'université après quelques semaines. Les enseignants se sentent impuissants face à de telles situations et éprouvent un sentiment de malaise lorsqu'ils avouent leur impuissance face à une telle situation.

Discussion

Les enseignants interrogés considèrent donc, sans le dire explicitement, que pour pouvoir suivre des études supérieures, les étudiants doivent être capables de s'adapter au fonctionnement de l'Université. Ils se situent dans une perspective générale d'intégration. Gremion et Paratte (2009) s'appuyant sur le modèle de Söden élaboré pour l'enseignement primaire et secondaire, mais qui peut être transposé à l'enseignement supérieur, distinguent deux types de situations caractérisant ce qu'il est convenu d'appeler l'intégration. La première est qualifiée d'*insertion* lorsque l'accueil des élèves se limite à « une intégration physique, sans préoccupation aucune pour les besoins spécifiques des personnes. La réussite de l'insertion dépend avant tout de l'élève inséré et de sa capacité à s'adapter au milieu dans lequel il se trouve. » (p. 162). La seconde est appelée *assimilation*. Ce terme est utilisé « lorsque l'élève est accueilli dans une classe ordinaire et invité à participer aux mêmes activités que les autres mais qu'il est attendu de lui qu'il soit capable de se conformer aux règles sociales, aux structures (avec ou sans matériel structurel adapté) » (p. 162). L'assimilation qui ne remet pas en cause le fonctionnement traditionnel de l'université est donc la conception dominante des enseignants de l'université de Reims.

La notion d'inclusion promue notamment par les organisations internationales (UNESCO, 1994) est totalement ignorée des enseignants que nous avons interrogés dans le cadre de cette recherche. L'inclusion repose sur une approche de l'école où tous les élèves ont des droits égaux et apprennent les uns des autres et où les différences disparaissent par là même. Les notions d'élèves à besoins particuliers ou d'élèves en situation de handicap s'effacent. « Ils peuvent présenter une déficience, être surdoués, vivre dans les endroits isolés ou dans des communautés nomadiques, appartenir aux minorités ethniques, culturelles ou linguistiques ou encore provenir de milieux défavorisés » (Ebersold, 2009, p 75).

Dans la logique de l'Ecole de la République, les enseignants privilégient donc le principe d'égalité formelle entre tous les étudiants. Pour que les difficultés et les contraintes que les étudiants en situation étudiants vivent quotidiennement leurs permettent malgré tout de réussir leur études supérieures, ne conviendrait-il pas de promouvoir une réflexion sur la notion d'équité afin de leur permettre d'accéder réellement à leurs droits naturels à l'éducation et à la formation ? Il est vrai qu'aucune instance de réflexion ou de formation n'existe à l'université de Reims Champagne Ardenne sur l'accueil et la prise en charge des étudiants en situation de Handicap. La seule initiative récente a été l'organisation d'un colloque au sein de l'université sur ces questions dont la participation reposait sur le volontariat.

Conclusion

Le cas de l'université de Reims Champagne-Ardenne n'est certainement pas exceptionnel (Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, 2006). Les étudiants en situation en handicap inscrits sont de plus en plus nombreux. Des efforts matériels importants sont consacrés à leur accueil dans les

meilleures conditions possibles. Pourtant, les étudiants qui souffrent d'un handicap doivent s'adapter au fonctionnement pédagogique de l'université. Ils sont traités de la même manière que les autres étudiants et l'idée même de mesures spécifiques à leur égard est rejetée par les enseignants que nous avons interrogés au nom du principe d'égalité républicaine qui rejette toute idée de droits particuliers attribués à certaines catégories d'étudiants. En France le modèle de l'école de la République qui concerne aussi l'université, repose sur l'idée qu'un enseignement semblable pour tous les jeunes est une condition essentielle pour développer une formation de haut niveau et assurer l'égalité et la réussite de tous les étudiants.

La situation française est assez différentes de celle qui prévaut dans d'autres Etats (Douchet, Aubree, Mabaka, 2013) dans lesquels des réflexions sont menées et des mesures sont prises pour valoriser les étudiants qui ont des besoins particuliers en transformant la pédagogie universitaire afin de permettre l'inclusion de tous les étudiants.

Bibliographie

Ebersold, S. (2009). Autour du mot. « Inclusion ». *Recherche et Formation*, 61, 70-83.

Gremion, L. & Paratte, M. (2009) Intégration scolaire : de quoi parle-t-on au juste ? Une étude de cas dans un collège secondaire. *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, 9, 159-176.

Douchet, A. Aubree, L. Mabaka, P. (2013). *L'inclusion des étudiants en situation de handicap dans les universités à l'échelle mondiale*. Lille : université catholique de Lille.

Grosstephan, V. & Philippot, T. (2015). L'inclusion des étudiants en situation de handicap à l'université en France : d'une demande sociale aux pratiques des acteurs, une étude de cas. In Guevara Sandra Guido (Dir.). *¿Integracion-inclusion. Cuales intervenciones educativas?* Bogota : UPN.

Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (2006). *La politique d'accueil des étudiants handicapés, rapport 2006-50*. Paris : imprimerie nationale.

UNESCO (1994). *Déclaration de Salamanque et cadre d'action pour l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux adoptés par la Conférence mondiale sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux : « Accès et qualité »*. Espagne : Salamanque.